

Section Laboratoires

**ATTESTATION D'ACCREDITATION****ACCREDITATION CERTIFICATE****N° 1-5565 rév. 14**

Le Comité Français d'Accréditation (Cofrac) atteste que :  
*The French Committee for Accreditation (Cofrac) certifies that :*

**HYGIATECH D.P.A**  
N° SIREN : 410970701

Satisfait aux exigences de la norme **NF EN ISO/IEC 17025 : 2017**  
*Fulfils the requirements of the standard*

et aux règles d'application du Cofrac pour les activités d'analyses/essais/étalonnages en :  
*and Cofrac rules of application for the activities of testing/calibration in :*

**ENVIRONNEMENT / QUALITE DE L'EAU**  
*ENVIRONMENT / WATER QUALITY*  
**LIEUX DE TRAVAIL / AIR**  
*WORKPLACES / AIR*

réalisées par / *performed by :*

**HYGIATECH DPA**  
**BATIMENT NARVAL B**  
**31 RUE DES HAUTES PATURES**  
**92000 NANTERRE**  
**FRANCE**

et précisément décrites dans l'annexe technique jointe, à l'exclusion des activités réalisées dans les pays listés dans le document GEN INF 16, dont la version en vigueur est disponible sur le site internet du Cofrac ([www.cofrac.fr](http://www.cofrac.fr)).

*and precisely described in the attached technical appendix, excluding activities performed in the countries listed in the document GEN INF 16, the current version of which is available on our website ([www.cofrac.fr](http://www.cofrac.fr)).*

L'accréditation suivant la norme internationale homologuée NF EN ISO/IEC 17025 est la preuve de la compétence technique du laboratoire dans un domaine d'activités clairement défini et du bon fonctionnement dans ce laboratoire d'un système de management adapté (cf. communiqué conjoint ISO-ILAC-IAF en vigueur disponible sur le site internet du Cofrac [www.cofrac.fr](http://www.cofrac.fr))

*Accreditation in accordance with the recognised international standard NF EN ISO/IEC 17025 demonstrates the technical competence of the laboratory for a defined scope and the proper operation in this laboratory of an appropriate management system (see current Joint ISO-ILAC-IAF Communiqué available on Cofrac web site [www.cofrac.fr](http://www.cofrac.fr)).*

Le Cofrac est signataire de l'accord multilatéral d'EA pour l'accréditation, pour les activités objets de la présente attestation.

*Cofrac is signatory of the European co-operation for Accreditation (EA) Multilateral Agreement for accreditation for the activities covered by this certificate.*

Date de prise d'effet / *Valid from* : **11/10/2025**  
Date de fin de validité / *Valid until* : **29/02/2028**

Pour le Directeur Général et par délégation  
*On behalf of the General Director*

La Responsable du Pôle Air-Matériaux,  
*Pole manager - Air-Materials,*

DocuSigned by:  
**Nolmie CARNEJAC**  
ED03B91D1EB044D...

La présente attestation n'est valide qu'accompagnée de l'annexe technique.  
*This certificate is only valid if associated with the technical appendix.*

L'accréditation peut être suspendue, modifiée ou retirée à tout moment. Pour une utilisation appropriée, la portée de l'accréditation et sa validité doivent être vérifiées sur le site internet du Cofrac ([www.cofrac.fr](http://www.cofrac.fr)).  
*The accreditation can be suspended, modified or withdrawn at any time. For a proper use, the scope of accreditation and its validity should be checked on the Cofrac website ([www.cofrac.fr](http://www.cofrac.fr)).*

Cette attestation annule et remplace l'attestation N° 1-5565 Rév 13.  
*This certificate cancels and replaces the certificate N° 1-5565 Rév 13.*

Seul le texte en français peut engager la responsabilité du Cofrac.  
*The Cofrac's liability applies only to the french text.*

Comité Français d'Accréditation - 52, rue Jacques Hillairet 75012 PARIS Tél. : +33 (0)1 44 68 82 20 – Fax : 33 (0)1 44 68 82 21      Siret : 397 879 487 00031 <a href="http://www.cofrac.fr">www.cofrac.fr</a>
--



Section Laboratoires

## **ANNEXE TECHNIQUE**

### **à l'attestation N° 1-5565 rév. 14**

L'accréditation concerne les prestations réalisées par :

**HYGIATECH DPA  
BATIMENT NARVAL B  
31 RUE DES HAUTES PATURES  
92000 NANTERRE  
FRANCE**

Dans son unité :

**- HYGIATECH DPA**

Elle porte sur : voir pages suivantes

## Unité technique : HYGIATECH DPA

L'accréditation porte sur :

<b># LIEUX DE TRAVAIL / AIR / Echantillonnage - Prélèvement</b>			
Contrôles des expositions professionnelles aux agents chimiques dans l'air des lieux de travail (LAB REF 27)			
OBJET	CARACTERISTIQUE	PRINCIPE DE LA METHODE	REFERENCE DE LA METHODE
Air des lieux de travail	Elaboration de la stratégie de prélèvement en vue d'établir le diagnostic de respect ou de dépassement des valeurs limites d'exposition professionnelle (VLEP 8 heures ou court terme)	Réalisation d'une visite préalable (identification des agents chimiques présents et description des postes de travail concernés) Constitution des groupes d'exposition homogène (GEH) Détermination du nombre de travailleurs à instrumenter Sélection des méthodes de mesure à mettre en œuvre	Arrêté du 15 décembre 2009 relatif aux contrôles techniques des valeurs limites d'exposition professionnelle sur les lieux de travail et aux conditions d'accréditation des organismes chargés des contrôles
Air des lieux de travail	Etablissement du diagnostic de respect ou de dépassement de la valeur limite d'exposition professionnelle (8h ou court terme)	Exploitation des concentrations mesurées Etablissement du diagnostic de respect ou de dépassement des VLEP 8 heures et court terme	Arrêté du 15 décembre 2009 relatif aux contrôles techniques des valeurs limites d'exposition professionnelle sur les lieux de travail et aux conditions d'accréditation des organismes chargés des contrôles

**Portée FIXE** : le laboratoire est reconnu compétent pour pratiquer les méthodes décrites en respectant strictement les méthodes reconnues mentionnées dans la portée d'accréditation.

<b># LIEUX DE TRAVAIL / AIR / Echantillonnage - Prélèvement</b>					
Contrôles des expositions professionnelles aux agents chimiques dans l'air des lieux de travail (LAB REF 27)					
OBJET	CARACTERISTIQUE MESUREE			PRINCIPE DE LA METHODE	REFERENCE DE LA METHODE
	FAMILLE CHIMIQUE	AGENT CHIMIQUE	N°CAS		
Air des lieux de travail	Composés chlorés	Trichlorure d'Azote (trichloramine)	10025-85-1	Prélèvement par pompage sur membrane filtrante en fibre de Quartz imprégné de Na <sub>2</sub> CO <sub>3</sub> et As <sub>2</sub> O <sub>3</sub>	MétroPol M-104
Air des lieux de travail	Hydrocarbures aliphatiques halogénés	Trichloro-méthane (Chloroforme)	67-66-3	Prélèvement par pompage sur tube à adsorption (charbon actif)	NF X 43-267 MétroPol M-374
		Tribromo-méthane (Bromoforme)	75-25-2		NF X 43-267 MétroPol M-392
		Dibromochloro-méthane	124-48-1		NF X 43-267 Métropol 029 (abrogée)**
		Dichlorobromo-méthane	75-27-4		
Air des lieux de travail	Alcools	Alcool Ethylique (éthanol)	64-17-5	Prélèvement par pompage sur tube à adsorption (charbon actif)	NF X 43-267 Méthode interne : D-MI-PREST-01 *
		Alcool Isopropylique (isopropanol)	67-63-0	Prélèvement par pompage sur tube à adsorption (charbon actif)	NF X 43-267 Méthode interne : D-MI-PREST-02 *
		Méthanol	67-56-1	Prélèvement par pompage sur tube à adsorption (gel de silice)	NF X 43-267 Métropol M-26
Air des lieux de travail	Amides	N-N, Diméthyl formamide (DMF)	68-12-2	Prélèvement par pompage sur tube à adsorption contenant 2 plages de résine XAD-7	NF X 43-267 Méthode interne : D-MI-PREST-13 *
Air des lieux de travail	Amides	N-N, Diméthyl Acétamide (DMAc)	127-19-5	Prélèvement par pompage sur tube à adsorption contenant 2 plages de résine XAD-7	NF X 43-267 Méthode interne : D-MI-PREST-14 *

## # LIEUX DE TRAVAIL / AIR / Echantillonnage - Prélèvement

Contrôles des expositions professionnelles aux agents chimiques dans l'air des lieux de travail (LAB REF 27)

OBJET	CARACTERISTIQUE MESUREE			PRINCIPE DE LA METHODE	REFERENCE DE LA METHODE
	FAMILLE CHIMIQUE	AGENT CHIMIQUE	N°CAS		
Air des lieux de travail	Hydrocarbures aliphatiques halogénés	Dichlorométhane (chlorure de méthylène)	75-09-2	Prélèvement par pompage sur tube à adsorption contenant 2 plages de Carboxen 564	NF X 43-267 Méthode interne : D-MI-PREST-09 *
Air des lieux de travail	Alcools aromatiques	Phénol	108-95-2	Prélèvement par pompage sur tube à adsorption contenant 2 plages de gel de silice	NF X 43-267 Méthode interne : D-MI-PREST-15 *
Air des lieux de travail	Aldéhydes	Formaldéhyde	50-00-0	Prélèvement par pompage sur tube à absorption (gel de silice imprégné de 2-4 DNPH)	NF X 43-264 MétroPol M-4
Air des lieux de travail	Hydrocarbures aromatiques monocycliques	Toluène	108-88-3	Prélèvement par pompage sur tube à adsorption (charbon actif)	NF X 43-267 Méthode interne : D-MI-PREST-03 *
		o-xylène	95-47-6		NF X 43-267 Méthode interne : D-MI-PREST-04 *
		m-xylène	108-38-3		NF X 43-267 Méthode interne : D-MI-PREST-05 *
		p-xylène	106-42-3		NF X 43-267 Méthode interne : D-MI-PREST-06
		Ethylbenzène	100-41-4		NF X 43-267 Méthode interne : D-MI-PREST-07 *
		Benzène	71-43-2		NF X 43-267 Méthode interne : D-MI-PREST-08 *
Air des lieux de travail	Acides et sels d'acides inorganiques (sous forme gazeuse et aérosols)	Acide fluorhydrique (HF) Acide chlorhydrique (HCl) Acide nitrique (HNO3) Acide phosphorique (H3PO4) Acide sulfurique (H2SO4)	7664-39-3 7647-01-0 7697-37-2 7664-38-2 7664-93-9	Prélèvement par pompage sur membrane filtrante de la fraction inhalable de l'aérosol, puis sur membrane filtrante imprégné de la forme gazeuse	MétroPol M-53 MétroPol M-137 MétroPol M-144
		Acide fluorhydrique (HF)	7664-39-3		MétroPol M-53 MétroPol M-137 MétroPol M-144 MétroPol M-113
Air des lieux de travail	Nitriles	Acétonitrile	75-05-8	Prélèvement par pompage sur tube à adsorption (charbon actif)	NF X 43-267 MétroPol M-229
Air des lieux de travail	Cétones	Acétone	67-64-1	Prélèvement par pompage sur tube à adsorption (charbon actif)	NF X 43-267 MétroPol M-37
	Cétones	Butanone (MEK)	78-93-3	Prélèvement par pompage sur tube à adsorption (tamis moléculaire au carbone)	NF X 43-267 Méthode interne : D-MI-PREST-16 *
Air des lieux de travail	Métaux et métalloïdes	Plomb Antimoine Cuivre Baryum	7439-92-1 1309-64-4 7440-50-8 7440-39-3	Prélèvement par pompage sur membrane filtrante de la fraction inhalable	NF ISO 15202-1

## # LIEUX DE TRAVAIL / AIR / Echantillonnage - Prélèvement

Contrôles des expositions professionnelles aux agents chimiques dans l'air des lieux de travail (LAB REF 27)

OBJET	CARACTERISTIQUE MESUREE			PRINCIPE DE LA METHODE	REFERENCE DE LA METHODE
	FAMILLE CHIMIQUE	AGENT CHIMIQUE	N°CAS		
Air des lieux de travail	Métaux et métalloïdes	Zinc Béryllium	7440-66-6 7440-41-7	Prélèvement par pompage sur membrane filtrante de la fraction inhalable	NF ISO 15202-1
Air des lieux de travail	Métaux et métalloïdes	Chrome VI	/	Prélèvement par pompage sur membrane filtrante de Quartz imprégnée de MgSO4 / Na2CO3	MétroPol M-43
Air des lieux de travail	Aérosols	Poussières non spécifiques (fraction inhalable)	/	Prélèvement par pompage sur membrane filtrante de la fraction inhalable	NF X 43-257
	Aérosols	Poussières non spécifiques (fraction alvéolaire)	/	Prélèvement par pompage sur membrane filtrante de la fraction alvéolaire Méthode de séparation par cyclone 10 mm	NF X 43-259
Air des lieux de travail	Aérosols	Poussières de bois <i>(selon l'arrêté du 20 décembre 2004 relatif à la méthode de mesure pour le contrôle du respect des concentrations en poussières de bois dans l'atmosphère des lieux de travail)</i>	/	Prélèvement par pompage sur membrane filtrante de la fraction collectée	NF X 43-257 Métropol M-275
Air des lieux de travail	Isocyanates	2,4 TDI (2,4-diisocyanate de toluylène)	584-84-9	Prélèvement par pompage sur filtre imprégné de 1-(2-méthoxyphényl)piperazine	MétroPol M-246
	Isocyanates	2,6 TDI (2,6-diisocyanate de toluylène)	91-08-7	Prélèvement par pompage sur filtre imprégné de 1-(2-méthoxyphényl)piperazine	MétroPol M-250
Air des lieux de travail	Esters	Acétate de n-butyle	123-86-4	Prélèvement par pompage sur tubes à adsorption (charbon actif)	NF X43-267 Méthode interne : D-MI-PREST-11 *
	Esters	Acétate d'éthyle	141-78-6	Prélèvement par pompage sur tubes à adsorption (charbon actif)	NF X43-267 Méthode interne : D-MI-PREST-12 *
Air des lieux de travail	Hydrocarbures	n-Hexane	110-54-3	Prélèvement par pompage sur tubes à adsorption (charbon actif)	NF X43-267 MétroPol M-188
Air des lieux de travail	Ethers	Tétrahydrofurane (THF)	109-99-9	Prélèvement par pompage sur tubes à adsorption (charbon actif)	NF X43-267 MétroPol M-44
Air des lieux de travail	Ethers de glycol	2-méthoxy-éthanol	109-86-4	Prélèvement par pompage sur tubes à adsorption (charbon actif)	NF X 43-267 Méthode interne : D-MI-PREST-10 *
Air des lieux de travail	Pyrrolidones	N-méthyl-pyrrolidone	872-50-4	Prélèvement par pompage sur tube à adsorption contenant 2 plages de résine XAD-7	NF X 43-267 Méthode interne D-MI-PREST-17*

**Portée flexible FLEX1** : le laboratoire est reconnu compétent pour pratiquer les méthodes référencées et leurs révisions ultérieures.

\* **Portée FIXE** : le laboratoire est reconnu compétent pour pratiquer les méthodes décrites en respectant strictement les méthodes mentionnées dans la portée d'accréditation. Les modifications techniques du mode opératoire ne sont pas autorisées

\*\* **Portée FIXE** : le laboratoire est reconnu compétent pour pratiquer les méthodes décrites en respectant strictement les méthodes reconnues mentionnées dans la portée d'accréditation.

<b># ENVIRONNEMENT / QUALITE DE L'EAU / Echantillonnage - Prélèvement</b> (Echantillonnage d'eau en vue d'analyses physico-chimiques, microbiologiques et de radionucléides – LAB GTA 29)			
<b>OBJET</b>	<b>CARACTERISTIQUE MESUREE OU RECHERCHEE</b>	<b>PRINCIPE DE LA METHODE</b>	<b>REFERENCE DE LA METHODE</b>
Eaux de réseaux sanitaires froides et chaudes	Echantillonnage pour la recherche de Légionelles	Echantillonnage instantané (prise d'un échantillon unique)	FD T 90-522

**Portée flexible FLEX1** : le laboratoire est reconnu compétent pour pratiquer les méthodes référencées et leurs révisions ultérieures.

<b># ENVIRONNEMENT / QUALITE DE L'EAU / Echantillonnage - Prélèvement</b> (Essais physico-chimiques des eaux sur site – LAB GTA 29)			
<b>OBJET</b>	<b>CARACTERISTIQUE MESUREE OU RECHERCHEE</b>	<b>PRINCIPE DE LA METHODE</b>	<b>REFERENCE DE LA METHODE</b>
Eaux douces	Température (mesure instantanée)	Méthode à la sonde	Méthode interne*** D-MO-08 V1

\*\*\* **Portée FIXE** : le laboratoire est reconnu compétent pour pratiquer les méthodes décrites en respectant strictement les méthodes mentionnées dans la portée d'accréditation. Les modifications techniques du mode opératoire ne sont pas autorisées

# *Accréditation rendue obligatoire dans le cadre réglementaire français précisé par le texte cité en référence dans le document Cofrac LAB INF 99 disponible sur [www.cofrac.fr](http://www.cofrac.fr)*

Date de prise d'effet : **11/10/2025**    Date de fin de validité : **29/02/2028**

Cette annexe technique annule et remplace l'annexe technique 1-5565 Rév. 13.

Comité Français d'Accréditation - 52, rue Jacques Hillairet 75012 PARIS Tél. : +33 (0)1 44 68 82 20 – Fax : 33 (0)1 44 68 82 21    Siret : 397 879 487 00031 <a href="http://www.cofrac.fr">www.cofrac.fr</a>
--